

Trophée du Chronoxyle doré – Règlement 2024

Le Trophée du Chronoxyle doré est organisé par Nature in progress dans le cadre du projet Chronoxyle avec le soutien financier de la Wallonie.

Il vise à sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers mais également le grand public à la biodiversité forestière et plus précisément à l'apport des arbres morts et des arbres d'intérêt biologique. Le Trophée du Chronoxyle doré est attribué dans le but de reconnaître la valeur biologique mais également esthétique de ces arbres ainsi que les efforts réalisés pour les maintenir, les mettre en valeur et les protéger à long terme.

Plus d'information sur la valeur écologique et esthétique des arbres morts et d'intérêt biologique sur le site du projet www.chronoxyle.be.

Le candidat au Trophée du Chronoxyle doré s'engage à respecter intégralement les dispositions qui suivent.

Art. 1^{er} Le candidat au Trophée du Chronoxyle est :

- soit le propriétaire privé ou public d'une parcelle située en Wallonie où se trouve l'arbre ou le peuplement concerné ;
- soit toute personne qui agit au nom de ce propriétaire moyennant un accord écrit et officiel du propriétaire (à fournir), qui autorise cette personne à le représenter dans le concours et qui accepte l'ensemble des engagements du Trophée du Chronoxyle doré repris dans le présent règlement.

Chaque propriété peut faire l'objet d'une seule candidature au Trophée du Chronoxyle doré. Une seule candidature par candidat. Les sites vitrines de la forêt naturelle mis en évidence par le projet Chronoxyle ne peuvent pas participer au Trophée.

Art. 2 Le candidat choisit, au sein de la propriété, l'arbre ou le peuplement qui correspond le mieux à l'une des catégories suivantes :

1. Le plus bel arbre d'intérêt biologique
2. Le plus bel arbre mort debout
3. Le plus bel arbre mort couché
4. La parcelle gérée intégrant le mieux les arbres morts et les arbres d'intérêt biologique
5. La plus belle parcelle en libre évolution
6. Le plus bel arbre mort ou arbre d'intérêt biologique présent hors forêt

Les cinq premières catégories sont réservées à des parcelles forestières. La sixième catégorie est réservée aux arbres situés dans les parcs, les jardins, les prairies ... en dehors d'une zone forestière.

Le candidat communique via le formulaire de candidature les informations souhaitées. L'authenticité des images transmises est garantie par le candidat. Le candidat est l'auteur des images ou spécifie qui en est l'auteur, il garantit que chaque image est réalisée sur la parcelle spécifiée après le 01/07/2024.

Art. 3 Le candidat confirme que la propriété concernée respecte les obligations légales en matière de protection de la nature (Loi sur la conservation de la nature et arrêtés qui en découlent, Code forestier, etc.). Il s'engage en outre à tout mettre en œuvre dans les années à venir pour préserver les arbres

candidats au Trophée du Chronoxyle, de même que les autres arbres morts et arbres d'intérêt biologique présents sur la propriété.

Art. 4 En participant au Trophée du Chronoxyle doré, le candidat autorise Nature in progress à faire usage des informations communiquées et à diffuser les photographies envoyées. Le candidat accepte également le cas échéant une visite de la parcelle dans le cadre du Trophée.

Art. 5 Pour que la candidature soit valable, le candidat doit envoyer le formulaire complété, les photographies et autres annexes nécessaires (carte et éventuellement autorisation) à l'adresse info@natureinprogress.be et partager sur ses réseaux sociaux la page du Trophée du Chronoxyle doré (<https://chronoxyle.be/trophee>) en invitant son réseau à y participer.

Date limite des candidatures : 31 octobre 2024.

Art. 6 L'ensemble des candidatures seront analysées par un jury composé notamment de spécialistes de la biodiversité forestière. Ce jury choisira le gagnant de chaque catégorie (catégories reprises à l'article 2).

En outre, une présélection de maximum 20 candidatures sera réalisée pour l'ensemble des six catégories. Ces sites seront visités par Nature in progress pour un échange de terrain sur les enjeux de la préservation de la biodiversité forestière au niveau local. A cette occasion, des images seront réalisées par Nature in progress pour alimenter le projet Chronoxyle (mise en évidence des joyaux de la forêt naturelle en Wallonie). Ces images serviront également à permettre aux candidatures présélectionnées de participer au Prix du public (via le réseau social Facebook avec l'hashtag #chronoxyle).

Art. 7 Les prix déjà connus et qui seront attribués aux gagnants du Trophée du Chronoxyle doré sont les suivants.

Les gagnants des 6 catégories et du prix du public recevront chacun un exemplaire du livre photographique à paraître sur la forêt vivante de Wallonie (à produire dans le cadre du projet Chronoxyle et qui intégrera notamment des images des sites candidats). En outre, les prix par catégorie seront les suivants :

1. Le plus bel arbre mort debout : abonnement d'un an à la revue Forêt.nature (envoi en Belgique)
2. Le plus bel arbre mort couché : abonnement d'un an à la revue Forêt.nature (envoi en Belgique)
3. Le plus bel arbre d'intérêt biologique : abonnement d'un an à la revue Salamandre (envoi en Belgique)

Un ou plusieurs prix complémentaires viendront encore s'ajouter dans les mois et semaines à venir et seront annoncés sur le site www.chronoxyle.be. Les prix seront remis lors de l'inauguration de l'exposition « Forêt vivante de Wallonie » à l'initiative du projet Chronoxyle, les gagnants seront invités à son vernissage.

Un projet de Nature in progress

